



La halle va connaître d'autres étincelles

- 12 FRIBOURG *Brassage d'idées pour les EMS de demain*
- 12 FRIBOURG *Pétition contre le sens unique de la Gare*
- 15 COMPTOIR SUISSE *La Gruyère en hôte d'honneur*
- 18 BULLE *On dansera chez Sottas grâce à Globull*
- 18 MARSENS *Une nouvelle école primaire en projet*
- 19 PAYERNE *Des inventeurs à la brocante*

Les parcours équestres entretenus par les cavaliers ramènent la paix

AUTIGNY-COTTENS • Un parcours de onze kilomètres, balisé et entretenu par les cavaliers, vient d'être inauguré. Mais il reste difficile de toucher tous les pratiquants.

CLAUDINE DUBOIS

«Cheval et nature ne font pas si bon ménage. Les dégâts importants causés notamment aux chemins et sentiers forestiers par des hordes de cavaliers deviennent inquiétants», se plaignait récemment un Glanois dans les pages Forum de «La Liberté». Qui plaiderait pour des parcours réservés aux balades équestres.

Malgré le nombre croissant d'adeptes de l'équitation de loisirs, une cohabitation conflictuelle avec les propriétaires fonciers n'est pas inéluctable. C'est ce que démontre l'association réseau équestre Ouest fribourgeois Equivia, fondée en 2002 à Corserey par une vingtaine de cavaliers et attelers de la région et qui compte aujourd'hui une centaine de membres. Après un premier réseau de 25 km dans les environs de Corserey, elle a inauguré vendredi dernier un parcours de 11 km sur les communes d'Autigny et Cottens. L'itinéraire en forêt et en lisière est varié, sur des sols qui vont du béton au mélange de sable et d'aiguilles de sapin.

Seule association

C'est à l'invitation pressante du Service des forêts, saisi de plaintes de propriétaires, que des membres d'Equivia ont pris les choses en main. Membre du comité, Roger Daccord est allé trouver un à un tous les propriétaires des terrains traversés, afin d'obtenir leur aval. Une démarche de bénédictin, au vu du morcelage à l'excès de la forêt: «Certaines parcelles mesurent deux mètres de large sur dix à quinze mètres de long». Il a ainsi rencontré 38 propriétaires pour pouvoir baliser 11 km.

L'association a également dû obtenir du Service des forêts et de la faune une «autorisation d'exploitation préjudiciable». Equivia est la seule association de cavaliers du genre dans la partie francophone du canton. Président actuel, Olivier Bruttin souligne



Le réseau équestre d'Autigny-Cottens montre que les conflits entre cavaliers et propriétaires fonciers ne sont pas inéluctables. CORINNE AEBERHARD

l'énorme travail fourni par ses fondateurs, André Winiger, propriétaire du manège de Corserey, Danielle Gagnaux, première présidente et le forestier de triage de Sarine-Ouest Jean-Paul Borne. Après l'abandon des projets dans le Gibloux et à Attalens, le seul autre réseau du canton est singnois. Il s'agit de la communauté d'intérêts des cavaliers de Bösinggen (RIG).

Stimuler la solidarité

Equivia aimerait étendre son réseau en impliquant les communes de

Prez-vers-Noréaz et de Torny-le-Grand, signale Olivier Bruttin. Il est également en contact avec des cavaliers de Montagny. Etre membre d'Equivia «stimule la solidarité et le bénévolat», sourit Roger Daccord. Les membres mettent la main à la pioche: pour l'entretien des chemins existants, mais aussi pour réaliser (après autorisation) de courts tronçons de liaison. Ce qui a été fait sur 200 mètres, pour relier la partie sud d'Autigny au réseau. Le matériel est financé par les cotisations.

Enfin, l'association porte une responsabilité et joue un rôle de médiateur. C'est vers elle que se tournent les propriétaires agacés par certains comportements, et ce même si le contrevenant ne fait pas partie d'Equivia. L'idéal, explique Roger Daccord, serait d'impliquer peu à peu le plus grand nombre de cavaliers de la région de l'Ouest fribourgeois. Mais cela reste difficile. Dans le secteur d'Autigny-Cottens, une dizaine de cavaliers sont membres d'Equivia. Et ils sont bien plus nombreux à chevaucher sur les sentiers. I

Une vignette pour chevaux

Dans les Franches-Montagnes, où le cheval est roi, les cavaliers de randonnée paient une taxe journalière comme pour le ski de fond, mise en place par l'association pour le réseau équestre des Franches-Montagnes et environs (AREF) née en 1999. Vendue dans les manèges et auprès de Jura Tourisme, elle coûte sept francs par jour. L'AREF se charge des contrôles sur le réseau qui totalise 250 km. Les montants récoltés sont affectés à l'entretien des chemins, au balisage et à la cartographie des itinéraires.

C'est la mesure la plus avancée appliquée en Suisse romande. Car les associations faitières du monde équestre n'ont pas vraiment de solution. «C'est très difficile de toucher les cavaliers de loisirs, et de les éduquer au respect du terrain et des chemins, en particulier lorsque ces derniers sont boueux», reconnaît Manuela de Kalbermatten, de Riaz, déléguée de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) au sein de la Fédération équestre romande (FER).

La FER distribue cependant des dépliants de sensibilisation dans les manèges.

Dans le canton de Vaud, l'AVIC comme Association vaudoise pour la défense de l'infrastructure indispensable au cheval s'est créée en 1996. Elle couvre essentiellement le territoire du Jorat et fonctionne un peu de la même manière qu'Equivia.

Des associations locales travaillent également à la cohabitation pacifique avec les propriétaires et autres usagers. L'Amicale bellerine des cavaliers a par exemple entrepris de baliser les chemins, de concert avec le préfet, la commune et le forestier communal.

D'un autre côté, elle organise des sorties pour sensibiliser les cavaliers à un comportement respectueux, précise Sandra Viscardi, secrétaire de l'amicale.

La Société hippique du Chablais, à Monthey, s'occupe depuis huit ans du balisage et de l'entretien des chemins dans un périmètre de 40 000 m², souligne son président Daniel-Robert DeCleyley. Les deux sorties annuelles sont aussi prétexte à inciter les cavaliers à adopter les bons comportements.

CDB

L'AUTOGOAL DES MILIEUX ÉQUESTRES

«Les milieux équestres ont marqué un autogoal» lors de la révision de la Loi sur la protection des animaux, estime Fabien Loup, vétérinaire cantonal. Ils ont réussi à faire admettre qu'une formation n'était obligatoire que pour les détenteurs de plus de cinq chevaux (d'ici à 2013). Alors que pour les bovins, il faut pouvoir attester de compétences dès que l'on possède une bête. Les agriculteurs, qui ont déjà suivi une formation pour la détention de gros animaux, sont exemptés de cours supplémentaires. Mais de plus en plus de cavaliers de loisir n'ont pas de lien avec l'agriculture ou l'élevage. «Une formation pour chacun permettrait de résoudre les problèmes, si on veut que le cheval ait toujours sa place», relève en substance le vétérinaire cantonal. Le haras national est compétent dans ce domaine. D'autre part, la Fédération suisse des sports équestres (FFSE) délivre des brevets pour les cavaliers et les attelers. Mais il reste difficile de toucher les propriétaires de chevaux de loisir qui veulent rester indépendants de toute structure.

Cela va peut-être changer avec l'obligation, dès le 1^{er} janvier 2011, d'inscrire tous les chevaux (mais aussi les caprins, ovins et porcs) dans la BDTA, la banque de données fédérales sur le trafic des animaux qui ne recensait que les bovins jusqu'ici. De leur côté, les détenteurs de plus de onze équidés à titre professionnel doivent suivre d'ici à 2013 une formation spécifique théorique et pratique. Pour Olivier Bruttin, président d'Equivia, ces propriétaires d'écurie ont le devoir de rendre leurs clients conscients du respect de la nature. CDB

JUSTICE

Le notaire a utilisé l'argent de ses clients

ANTOINE RÛF

Le juge d'instruction Olivier Thormann a donné hier plusieurs précisions sur l'affaire du notaire fribourgeois renvoyé devant le Tribunal économique avec un fiduciaire genevois (notre édition d'hier). Elles jettent une lumière crue sur une affaire qui semble grave. Il apparaît notamment que le notaire a utilisé l'argent de son compte clients pour truquer le montage de certaines des trente sociétés dont il a falsifié la création.

Le magistrat a ouvert son enquête début 2008, alerté par les autorités pénales vaudoises qui lui ont signalé que deux témoins incriminaient le notaire fribourgeois dans la création de sociétés suivies du retrait des fonds propres aussitôt après leur inscription au Registre du commerce.

L'enquête a dû être menée de façon particulièrement minutieuse pour ne pas violer le secret professionnel par rapport aux autres clients du notaire, souligne le juge. Elle a permis d'établir une liste de trente sociétés, créées frauduleusement entre 2001 et 2005.

Lorsqu'il créait une société, le notaire versait les 100 000 fr. nécessaires sur un compte bloqué et attestait qu'ils étaient à disposition. En fait, l'argent venait soit de son propre compte, ce qui est interdit, soit de son compte clients (ce qui est doublement). La société inscrite et le compte débouqué, l'argent retournait illico sur le compte du notaire. Laissant une société toute neuve et fringante, mais financièrement vide. Pour que la banque ne se doute de rien, le notaire camouflait la provenance de l'argent en falsifiant le formulaire exigé par la Loi sur le blanchiment d'argent.

Le fiduciaire professionnel qui a mandaté le notaire pour mettre à disposition le montant du capital-actions et qu'il les constitue est renvoyé pour les mêmes faits. Une troisième personne, qui a signé les documents nécessaires, a été condamnée par ordonnance pénale. Seule la signature des déclarations à la banque a été retenue contre elle: il n'a pas été prouvé qu'elle avait agi sciemment pour les libérations fictives, indique Olivier Thormann.

Pour le président de la Chambre des notaires M^e Michel Mooser, gardien de la déontologie, l'attitude d'un notaire qui prêterait la main à la création de trente sociétés qu'il sait être des coquilles vides est «insoutenable». «Sur le principe, je ne puis que désapprouver totalement et fermement tout acte tombant sous le coup de la loi pénale», poursuit le président des notaires. Il souligne que, l'affaire étant en main des autorités pénales et du Conseil d'Etat, la Chambre n'a pas à se prononcer dessus. I

PUBLICITÉ

LA CULTURE EST EN DANGER NON à la révision de l'assurance-chômage!

Denis Beuret, Ministre Suisse de la Culture; Stéphane Boschung, comédien; Antonio Bühler, Cie danse DA MOTUS; Domenico Carli, comédien; Céline Cesa, Cie de l'Efrangeté; Jacqueline Corpataux, Théâtre de l'ECROU; Thierry Dafflon, styliste; Anne Déchamboux, Les Ananasses Vertes; Isabelle-Lyse Gremaud, comédienne; François Gremaud, metteur en scène; François Ingold, musicien; Yves Jenny, comédien; Max Jendly, musicien; Roger Jendly, comédien; Jérôme Kuhn, musicien; Martial Lambert, artisan du spectacle; Eric Lavanchy, Secrétaire général UTR; Thierry Loup, Directeur de Nuithonie; Yves Loutan, metteur en scène; Joël Maillard, comédien; Véronique Montel, comédienne; Anne Papilloud, Secrétaire générale SSRS; Geneviève Pasquier, Cie Pasquier-Rossier; Yves Piller, musicien; David Pion, comédien; Christophe Pochon, Les Sangliers Rieurs; Yann Pugin, comédien et metteur en scène; Selvi Purro, comédienne; Dominique Rime, Directeur artistique CO2; Vincent Rime, comédien; Nicolas Rossier, Cie Pasquier-Rossier; Claude Rueger, costumière; Clara Ruffolo, Les Ananasses Vertes; Philippe Savoy, musicien; Sylviane Tille, metteuse en scène; Ana Tordera, comédienne; Anne-Laure Vieli, Théâtre ON M'LADIT; Jean Winiger, comédien; Anne-Marie Yerly, comédienne; Le Théâtre des Ossees; Gisèle Sallin, Véronique Mermoud, Anne Jenny, Marie-Claude Jenny, Jean-Christophe Despond

www.parlerlabouchepleine.ch/petition